

PRÉSIDENTIELLE 2017

LE TRAVAIL VU PAR...

**COMPAREZ LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS
DE MARINE LE PEN ET EMMANUEL MACRON**



Fondation
Travailler autrement

Vers les nouvelles formes d'emploi



NOUVELLES FORMES D'EMPLOI

EMMANUEL MACRON

- Réduire les cotisations salariales et les cotisations payées par les indépendants.
- Ouvrir l'assurance chômage aux indépendants, commerçants et artisans.
- Confier la collecte et la gestion des cotisations sociales des indépendants à un régime général.
- Donner aux indépendants la possibilité de bénéficier de baisse de charges durables en transformant le CICE.

MARINE LE PEN

- Créer un bouclier social pour les indépendants en leur proposant le choix de s'affilier au régime général ou de conserver la spécificité de leur régime après une refonte totale du RSI qui fonctionnera sur la base de l'auto-déclaration trimestrielle des revenus.
- Pour les TPE s'appliquera la Grande Réforme de Simplification (simplification des normes, dématérialisation, carte d'identité numérique, simplification du bulletin de salaire).
- Généralisation du «titre emploi service entreprise» aux TPE.





CONTRAT DE TRAVAIL

EMMANUEL MACRON

- Mettre en place un système de bonus-malus dans les cotisations d'entreprise selon le recours au CDI par rapport au CDD.
- Sécuriser le moment de la rupture du contrat et son « après-rupture » pour les employeurs pour atténuer la différence entre le CDD et le CDI.

MARINE LE PEN

- Mettre en place une taxe additionnelle sur l'embauche des salariés étrangers.
- Créer un dispositif "premier emploi" qui exonère de charges la première embauche d'un jeune de moins de 21 ans par une entreprise et ce pour un délai de deux ans maximum.





CODE DU TRAVAIL

EMMANUEL MACRON

- Introduire plus de souplesse, afin de proposer par exemple aux jeunes de travailler plus de 35 heures par semaine, mais 30 à 32 heures seulement pour les séniors.
- Poursuivre la réforme des Prud'hommes.
- Ouvrir d'avantage de possibilités à la négociation dans l'entreprise en permettant aux accords de branche et aux accords d'entreprise de déroger à la loi par accord majoritaires.

MARINE LE PEN

- Abroger la loi Travail.
- Maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures.
- Autoriser la négociation sur l'allongement du temps de travail exclusivement au niveau des branches professionnelles et à la condition d'une compensation salariale intégrale (37 heures payées 37 ou 39 heures payées 39).
- Défisicaliser les heures supplémentaires et maintenir leur majoration.





FORMATION & APPRENTISSAGE

EMMANUEL MACRON

- Offrir à tous un accompagnement personnalisé, avec bilan de compétences, assorti, pour les bénéficiaires, d'une obligation de sérieux et d'assiduité.
- Donner la possibilité à tous les actifs de pouvoir bénéficier de ressources pour se former et pouvoir s'adresser directement aux prestataires de formation, sans intermédiaire.
- Donner à l'État la possibilité de déléguer les bilans de compétences à des prestataires privés.

MARINE LE PEN

- Développer massivement l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans l'artisanat, le secteur public et privé et rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.
- Revaloriser le travail manuel par l'établissement de filières professionnelles d'excellence (suppression progressive du collège unique, autorisation de l'apprentissage à partir de 14 ans).





DIALOGUE SOCIAL

EMMANUEL MACRON

- Donner aux syndicats les moyens de la négociation et renforcer leur légitimité.
- Instaurer, pour accompagner cette évolution, un mécanisme clair de financement, par lequel les salariés orienteraient des ressources abondées par l'entreprise vers le syndicat de leur choix.

MARINE LE PEN

- Une grande réforme des syndicats sera mise en œuvre avec comme objectif principal d'assurer une meilleure représentations des salariés. Les modalités d'élections des représentants des salariés seront revues.
- Réduire le nombre des obligations administratives liées au seuil social de 50 salariés.
- Fusionner les institutions représentatives du personnel entre 50 et 300 salariés (hors représentation syndicale) en une structure unique conservant les mêmes compétences.





CHÔMAGE

EMMANUEL MACRON

- Ouvrir les droits à l'assurance chômage aux démissionnaires, pour les accompagner dans une démarche de formation et de requalification.
- Donner la possibilité de se voir financer par la collectivité des périodes de transition et de formation : un droit universel à la mobilité professionnelle.
- Mettre en place un système selon lequel au bout d'un certain temps de chômage, qui ne se forme pas n'est pas indemnisé. Et à l'issue de la formation, qui n'accepte pas une offre d'emploi raisonnable n'est plus indemnisé.

MARINE LE PEN

- Réindustrialiser le pays.
- Inciter chaque TPE à embaucher un salarié pour résoudre le problème du chômage.

